

Réunion du 30 mars 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

REÇU LE
02 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Philippe RIMBAUD, Mathieu MARTY et Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Absents Excusés

Yoann LOUDIERES

Procurations

1- Nomination secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour la nomination du secrétaire de séance du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à main levée et nomme secrétaire de séance :

➤ Isabelle DESGOUTTES

VOTANTS

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

La Secrétaire de séance, Isabelle DESGOUTTES



Réunion du 30 mars 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

REÇU LE
02 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Philippe RIMBAUD, Mathieu MARTY et Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Absents Excusés

Yoann LOUDIERES

Procurations

2-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal des 20/03/2026 et demande si des observations sont à signaler sur sa rédaction.

Sans observations, Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité :

➤ PV du Conseil Municipal du 20/03/2026

VOTANTS

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,

La Secrétaire de séance, Isabelle DESGOUTTES



Réunion du 30 mars 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

REÇU LE
02 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Philippe RIMBAUD, Mathieu MARTY et Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Absents Excusés

Yoann LOUDIERES

Procurations

3- Délégations consenties aux Adjointes

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de déléguer aux Adjointes un certain nombre de compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier aux Adjointes les délégations suivantes :

1^{er} Adjoint : Affaires sociales-sport-gestion du personnel technique

2^{ème} Adjoint : Tourisme-Culture-Communication-jumelage-animations

3^{ème} Adjoint : Voirie-Espaces Verts-Bâtiments

4^{ème} Adjoint : Affaires scolaires-éducation- finances-appel d'offres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les délégations aux Adjointes ainsi définies et mandate le maire pour les fixer par arrêté municipal.

VOTANTS

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX



La Secrétaire de séance,
Isabelle DESGOUTTES,



Réunion du 30 mars 2026

**Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC**

REÇU LE
02 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Philippe RIMBAUD, Mathieu MARTY et Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Absents Excusés

Yoann LOUDIERES

Procurations

4-Désignation des délégués au SIAEP de Capdenac

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués des conseils municipaux aux syndicats Intercommunaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de ceux-ci suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Il convient d'élire les délégués au SIAEP de Capdenac, au nombre de trois titulaires.

Le résultat de vote désigne à l'unanimité :

Délégués :

- Monsieur Jean-Paul MONTHIOUX
- Monsieur BALAT Patrick
- Monsieur Jean-Pierre FOURCADIER

VOTANTS

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Paul MONTHIOUX,



La Secrétaire de séance, Isabelle DESGOUTTES

Réunion du 30 mars 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

REÇU LE
02 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Philippe RIMBAUD, Mathieu MARTY et Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Absents Excusés

Yoann LOUDIERES

Procurations

5: Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Départemental d'Énergie du Lot – Territoire d'Énergie Lot (TE46)

- **VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
- **VU**, les statuts de TE46, en vigueur depuis le 8 décembre 2025,
- **CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.
- **CONSIDERANT** que l'article 8.1 des statuts de TE46 prévoient que « *Les communes de Biars-sur-Cère, Cahors, Figeac, Gourdon, Laval-de-Cère, Pradines et Saint-Céré sont représentées au sein du Comité syndical de TE46 dans les conditions suivantes :*
 - *Un délégué titulaire et un suppléant par 5.000 ou fraction de 5.000 habitants,*
 - *Un délégué titulaire et un suppléant par tranche complète de 700 km de lignes HTA/BT du réseau public de distribution d'électricité.**Les autres communes membres du TE46 sont représentées dans 6 secteurs d'énergies dans les conditions suivantes :*
 - *Un délégué municipal titulaire et un suppléant par commune de moins de 1.000 habitants*
 - *Deux délégués municipaux titulaires et deux suppléants par commune de 1.000 ou plus de 1.000 habitants.*

La population prise en compte est la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année du renouvellement général des conseils municipaux ».

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants** pour représenter la commune de CAPDENAC au sein de TE46.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner les délégués titulaires et suppléants du Syndicat Départemental d'Énergie du Lot (TE46) :

- Mr MONTHIOUX Jean-Paul ; titulaire
- Mme BOGGIO Christel ; suppléant
- Mme HUTIN Marie-Hélène ; titulaire
- Mr MARTY Mathieu ; suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
A CAPDENAC , le 30 mars 2026

Le Maire, Jean-Paul MONTHIOUX



La secrétaire, Isabelle DESGOUTTES



Réunion du 30 mars 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

REÇU LE
02 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Philippe RIMBAUD, Mathieu MARTY et Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Absents Excusés

Yoann LOUDIERES

Procurations

6-Désignation des délégués à LOT INGENIERIE

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Vu les statuts du SDAIL modifiés à compter du 1^{er} avril 2026,

Vu la séance d'installation du conseil en date du 20 mars 2026

Il est proposé au conseil municipal de désigner les deux délégués qui seront représentés aux instances de Lot Ingénierie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de désigner comme représentant titulaire à l'assemblée générale :

Mr MONTHIOUX Jean-Paul

Et comme suppléant :

Mme DESGOUTTES Isabelle

- d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-Paul MONTHIOUX

La secrétaire : Isabelle DESGOUTTES



A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'J.P. Monthieux', is written over a faint circular official stamp.



A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Isabelle Desgouttes', is written in dark ink.

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

REÇU LE

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Philippe RIMBAUD, Mathieu MARTY et Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Absents Excusés

Yoann LOUDIERES

Procurations

7-Commission d'appel d'offres Instance communale obligatoire

Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres est élue par l'organe délibérant parmi ses membres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le président est le maire, la présidence peut aussi être assurée par un représentant désigné par arrêté.

Le maire informe que la commission doit être composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, outre le maire de 3 conseillers municipaux.

Les membres suppléants sont élus en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il s'agit d'un scrutin à liste bloquée à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Par principe, il s'agit d'une élection à bulletin secret, sauf décision contraire de l'assemblée délibérante prise à l'unanimité.

Si une seule liste complète est déposée, il n'y a pas d'élection et l'ensemble des conseillers listés est désigné membre de la CAO.

Les listes incomplètes sont admises

Le maire donne lecture de la liste complète qui lui a été déposée, sollicite l'assemblée sur la présentation d'une autre liste, aucune autre liste n'est présentée, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Membres titulaires :

Christel BOGGIO – Philippe RIMBAUD – Patrick BALAT

Membres suppléants :

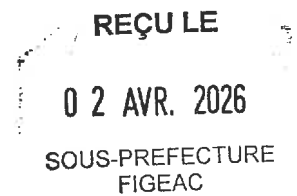
Marie-Hélène HUTIN - Ludovic LAVAL – Maryline GIMENEZ

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire - Jean-Paul MONTHIOUX

La secrétaire, Isabelle DESGOUTTES



Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Philippe RIMBAUD, Mathieu MARTY et Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Absents Excusés

Yoann LOUDIERES

Procurations

8 - Instances communales facultatives

Le Maire rappelle que pour le bon fonctionnement et la bonne organisation des instances publiques, un certain nombre de commissions peuvent être mises en place et propose :

- Commission Bâti-urbanisme-voirie-environnement
 - o LAVAL Ludovic
 - o RIMBAUD Philippe
 - o BALAT Patrick
 - o MARTY Mathieu
 - o HENRY Marc
 - o MARCHENOIR Françoise
 - o FOURCADIER Jean-Pierre
- Commission Affaires Sociales et Scolaires
 - o BOGGIO CHRISTEL
 - o LASFARGUES Mylène
 - o RIMBAUD Philippe
 - o GIMENEZ Maryline
 - o HUTIN Marie-Hélène
 - o FERREIRA DE AGUIAR Corinne
 - o HENRY Marc
- Commission Finances
 - o BOGGIO CHRISTEL
 - o RIMBAUD Philippe
 - o BALAT Patrick
 - o HUTIN Marie-Hélène
 - o LAVAL Ludovic
 - o GIMENEZ Maryline
- Commission communication – internet – bulletin – journal – réseaux – affichage
 - o MARCHENOIR Françoise
 - o LASFARGUES Mylène

- MARTY Mathieu
- LOUDIERES Yoann
- BOGGIO Christel
- RIMBAUD Philippe
- Commission culture – tourisme – animations – jumelage
 - DESGOUTTES Isabelle
 - LASFARGUES Mylène
 - MARTY Mathieu
 - BALAT Patrick
 - FERREIRA DE AGUIAR Corinne
 - HUTIN Marie-Hélène
 - FOURCADIER Jean-Pierre
- Commission animations – marchés
 - MARTY Mathieu
 - LASFARGUES Mylène
 - LOUDIERES Yoann
 - HENRY Marc
 - BOGGIO Christel
- Commission Liste électorale
 - DESGOUTTES Isabelle
 - LAVAL Ludovic
 - HENRY Marc
 - RIMBAUD Philippe

Le maire propose que les travaux pour l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde ainsi que pour l'entretien de la voirie soient débattus en séance de conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la composition de l'ensemble des commissions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire - Jean-Paul MONTHIOUX

La secrétaire, Isabelle DESGOUTTES



Réunion du 30 mars 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

REÇU LE
02 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Philippe RIMBAUD, Mathieu MARTY et Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Absents Excusés

Yoann LOUDIERES

Procurations

9-Désignation des délégués au CNAS

Le Maire informe que le conseil municipal ayant été renouvelé, les délégués au CNAS doivent être désignés.

Le Maire propose pour représenter le personnel : Christine NIGGLI en charge de la gestion du personnel par ses fonctions et pour représenter la commune, Christel BOGGIO, Adjointe en charge des Affaires sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Jean-Paul MONTHIOUX

La secrétaire, Isabelle DESGOUTTES



Réunion du 30 mars 2026

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

REÇU LE

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Philippe RIMBAUD, Mathieu MARTY et Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Absents Excusés

Yoann LOUDIERES

Procurations

10-Désignation du correspondant défense

Le maire rappelle que la fonction de correspondant défense a été instituée par la circulaire du 26 octobre 2001, laquelle prévoit la désignation dans chaque commune, d'un élu chargé de contribuer au développement de l'esprit de défense et d'assurer le relais des informations relatives aux questions militaires.

A défaut de désignation spécifique, il est entendu que le maire exerce alors lui-même les attributions de correspondant défense.

Le Maire propose de nommer Mr Patrick BALAT correspondant Défense de la commune de Capdenac

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Patrick BALAT Correspondant défense.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire, Jean-Paul MONTHIOUX



La secrétaire, Isabelle DESGOUTTES



Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

REÇU LE

02 AVR. 2026

SOUS-PREFECTURE
FIGEAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la mairie, à 19 heures 00 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Paul MONTHIOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents

Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Jean-Paul MONTHIOUX, Maryline GIMENEZ, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Philippe RIMBAUD, Mathieu MARTY et Corinne FERREIRA DE AGUIAR.

Absents Excusés

Yoann LOUDIERES

Procurations

11-Fixation de l'Indemnité des Elus

Le Maire rappelle que les conseils municipaux sont tenus d'accorder une indemnité de fonctions au maire et aux adjoints. Les indemnités sont réglementées et plafonnées.

Elles évoluent en même temps que l'augmentation de la valeur du point.

Le conseil municipal doit délibérer pour les instaurer, notamment à l'installation de l'assemblée. Dans la limite des taux maxima fixés dans le code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante détermine librement le montant des indemnités allouées, dans les trois mois qui suivent le renouvellement de l'assemblée.

Le calcul du montant des indemnités de fonction est soumis au critère de population de la collectivité telle que **la population totale des collectivités formant l'établissement (résultat du dernier recensement)**.

Les indemnités de fonction sont calculées par référence à l'IB 1027 – IM 835 L'indemnité ne représente ni un salaire, ni un traitement, ni une rémunération.

Elle est toutefois **imposable, soumise à CSG, CRDS et ouvre le droit à une retraite obligatoire relevant de l'Ircantec.**

L'article 18 de la loi de finances pour 2013 a instauré l'assujettissement des indemnités des élus locaux aux cotisations du régime général. Le décret n°2013-362 du 26 avril 2013 précise notamment un seuil d'assujettissement des indemnités aux cotisations de sécurité sociale égal à la moitié du Plafond Annuel de Sécurité Sociale (PASS).

L'assujettissement est obligatoire dès que le **montant brut total des indemnités est supérieur à la moitié du plafond de la sécurité sociale.**

Montant du PASS 2026 (annuel) : 48 060 €. La moitié correspond à 24 030 € (annuel) soit une indemnité de 2 002.50 € mensuel maximum afin qu'elle ne soit pas assujettie aux cotisations du régime général.

Les indemnités sont prises en compte dès le 1er euro lorsque ce seuil est atteint.

Les collectivités territoriales qui versent une indemnité doivent connaître le montant brut de toutes les indemnités perçues par l'élu et concernées par le nouveau dispositif.

Les indemnités concernées par ce dispositif sont celles des :

Elus des collectivités territoriales (**communes**, départements, régions) délégués de ces collectivités dans les EPCI (communautés urbaines, d'agglomération, de communes, **syndicats** intercommunaux composés uniquement de communes)

Montant des indemnités : Le critère pour déterminer le niveau d'indemnisation correspond à *l'importance quantitative des fonctions effectivement exercées par le maire et ses adjoints* ».

L'indemnisation est de droit, pleine et entière sans vote au taux de 55.7%, (article L2123-20 du CGCT) soit 2 289.56 € mensuel.

Le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème ci-dessus, à la demande du maire.

Après en avoir entendu la demande du maire pour une indemnité au taux de 48.71% soit une indemnité mensuelle de 2 002.23 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités comme suit, avec effet à la date de mise en place du Conseil municipal, le 20 mars 2026

Adjoints: taux proposé et retenu: 0,2138 soit 878.33 € mensuel

Maire : taux proposé et retenu: 0,4871 soit 2 002.23 € mensuel

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Jean-Paul MONTHIOUX

La secrétaire, Isabelle DESGOUTTES

The signature of Jean-Paul Monthieux is written in black ink. To the left of the signature is the official seal of the commune of Capdenac-Berthou, which is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE CAPDENAC-BERTHOU' and '1831'.The signature of Isabelle Desgouttes is written in black ink, consisting of a stylized, circular flourish followed by a vertical line.